

LISTE

## **PLURALISME, OUVERTURE ET QUALITE DE LA SCIENCE POLITIQUE**

*Liste soutenue par l'association QSF*

### **Profession de foi**

Chères Collègues, Chers Collègues,

Comme vous le savez, le prochain renouvellement du CNU sera particulièrement important. En effet, le décret du 23 avril 2009 pris en application de la loi LRU a profondément modifié son rôle et son fonctionnement. En vertu de l'article 2 du décret précité il devra désormais assurer principalement une nouvelle mission en procédant à « *l'évaluation de l'ensemble des activités et de leur évolution éventuelle. Cette évaluation est prise en compte pour les mesures relatives à la carrière des professeurs des universités et à l'attribution de certaines primes et indemnités* ».

**Cette évaluation de l'ensemble des enseignants-chercheurs sera établie individuellement au moins une fois tous les quatre ans et produira des conséquences sur l'ensemble de la carrière ainsi que sur l'activité de chacun.** En effet, elle entraînera des répercussions sur la qualification, la promotion et les CRCT. Au plan national, elle déterminera l'attribution de primes (par exemple la PES) et modulera les carrières sous la forme de récompenses ou de sanctions. Enfin, au plan local, elle infléchira les services d'enseignement et les tâches d'administration et de gestion.

**Il s'agit donc d'un changement de très grande ampleur.** Lourd de conséquences individuelles, il revêt tout autant un impact décisif quant à l'organisation des équipes pédagogiques et de recherche ; d'autant que cette nouvelle responsabilité devra s'articuler à celles exercées à présent par les autres instances d'évaluation, nationales (AERES) et locales (conseils).

**Notre section du CNU jouera donc dès l'an prochain un rôle décisif dans la mise en œuvre des modalités concrètes de cette évaluation.** Afin de faire face à cette nouvelle donne, nous vous proposons de défendre une conception à la fois pluraliste, ouverte et qualitative de notre discipline.

**Les nouvelles modalités d'évaluation remettent en cause les libertés universitaires telles que nous les avons défendues lors du mouvement universitaire de l'hiver et du printemps 2009 contre la rédaction des décrets d'application de la loi LRU.**

**Le nouveau CNU devra impérativement veiller à la préservation de ces libertés,** en particulier afin que nos carrières soient protégées des effets préjudiciables de ce qui apparaît d'ores et déjà comme un système de contrôle et de mise au pas administratif des enseignants-chercheurs : injonction à la normalisation disciplinaire, encadrement bureaucratique de la recherche, augmentation des charges administratives, processus d'individualisation accentué des carrières, etc.

**La majorité sortante de notre section, qui sollicite à nouveau vos suffrages, ne s'est pas élevée contre l'application de cette orientation générale.** Cela a eu, notamment, pour conséquence une surreprésentation des dossiers présents dans certains domaines de la discipline, notamment en sociologie politique et en politiques publiques.

**Dans de telles conditions, une évaluation essentiellement quantitative, faite à partir des critères définis par l'AERES notamment** ou encore à partir d'une priorité donnée à l'indicateur de la publication dans une revue qui aurait été *reconnue* comme *majeure* dans la discipline, **ne saurait constituer une méthode acceptable et efficace**. L'évaluation fondée sur des critères purement quantitatifs et des marqueurs extérieurs de conformité disciplinaire renforçant le risque de se voir imposer une *vraie*, voire une *bonne* science politique, qui serait à la fois monotone et monolithique.

**Seule doit valoir en la matière, la lecture attentive, approfondie, exhaustive et dans toutes leurs dimensions, du dossier des collègues à évaluer**. Seule doit compter une lecture qui prenne en compte non seulement leur activité de recherche, mais encore les conditions particulières dans lesquelles elle s'exerce, tant en termes d'enseignement que de tâches administratives.

**La défense de nos libertés académiques s'avère donc indissociable de la reconnaissance du pluralisme et de l'ouverture les plus larges de notre discipline**. Celle-ci ne doit pas s'enfermer dans une définition rigide et bureaucratique, destinée à singer les sciences dites *dures* ou à imposer une *expertise* aussi activiste que militante. En fait, le respect du pluralisme constitue la meilleure des garanties possibles pour assurer la vitalité et le dynamisme de la science politique, comme on peut le constater dans de nombreux pays étrangers.

**La liste POQSP s'opposera à toute tentative de normalisation bureaucratique opérée sous couvert de scientificité**. En effet, une telle orientation ne conduirait qu'au rétrécissement disciplinaire et à la fermeture circulaire sur quelques approches et spécialités, au prétexte qu'elles seraient conformes à une définition et à un exercice orthodoxes de notre discipline.

**Nous veillerons donc au respect du pluralisme des approches, des courants méthodologiques de la science politique, de ses lieux et conditions d'exercice soit scrupuleusement respecté :** reconnaissance de toutes les matières de la science politique (vie et institutions politiques, sociologie politique, théorie et philosophie politiques, politiques publiques, relations internationales, aires culturelles et politique comparée...); relation ouverte de la science politique avec les disciplines connexes : anthropologie, droit, économie, histoire, philosophie, sociologie ; prise en compte de l'exercice de la discipline dans les facultés de droit et de science politique ou les IEP ; à Paris, en banlieue parisienne ou dans les autres villes ; en métropole comme en Outre-mer ; dans des grands ou des petits départements de science politique ; au sein d'équipes d'accueil ou d'UMR, etc.

Informations sur l'association QSF (Qualité de la Science Française) disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.qsf.fr/>

**Contact :** Laurent Bouvet – [bouvet\\_l@orange.fr](mailto:bouvet_l@orange.fr)